FORÊTS

ET

NAVIGABILITÉ

EN GASCOGNE

par

M. L.-A. FABRE

Inspecteur des Eaux et Forêts

Extrait de la *" Petite Gironde "* du 18 janvier 1902

BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

9-11, rue Guiraude, 9-11

1902

PROVINCIA DI TORINO
BIBLIOTECA

Legato Anselmi

OA. - b -

1146

FORÊTS

ET

NAVIGABILITÉ

EN GASCOGNE

par

M. L.-A. FABRE

Inspecteur des Eaux et Forêts

Extrait de la "*Petite Gironde*" du 18 janvier 1902

BORDEAUX

IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU

9-11, rue Guiraude, 9-11

1902

PROVINCIA DI TORINO
BIBLIOTECA

Forêts et Navigabilité

EN GASCOGNE

Nos fleuves français sont plus ou moins atteints d'une « maladie » d'observation toute moderne, celle de « l'obstruction » : les débits *solides* s'exagèrent, les débits *liquides* se réduisent.

La Seine, très privilégiée, ne roule guère que les galets normands, et seulement à son estuaire ; mais la Loire est, dit-on plaisamment, très atteinte de la « gravelle ». Des cailloux du Rhône, on ne parle plus, c'est un fait acquis, il passe pour irrémédiable ! En Gironde, on a quelque peu joué avec les mots, en ne voyant « l'ennemi » que dans les *vases* seules : l'expulsion annuelle de vases, supposées desséchées, est de 25 millions de mètres cubes. Ce chiffre suffit à faire classer les fleuves d'Aquitaine en bonne place parmi les cours d'eau « travailleurs » du globe. Si, d'autre part, on considère la masse colossale de dunes *arénacées* qui s'échelonnent sur le littoral, de Biarritz jusqu'au delà du Pertuis Breton, et aux multiples édifications desquelles a contribué et contribue encore le drainage

continental, il se pourrait bien que ces fleuves tinssent en France le record du charriage détritique.

*
* *

Il est certain que la Garonne fut navigable autrefois, presque depuis la frontière espagnole. A la fin du dix-septième siècle, c'était par eau qu'on acheminait à Bordeaux les marbres pyrénéens : ceux de Sarrancolin et de Campan descendaient la Neste ; ceux de Saint-Béat s'embarquaient directement sur le fleuve. Haute-Garonne et Neste sont inaptes au flottage aujourd'hui : les lits sont encombrés, les débits réduits depuis deux siècles.

Le haut Adour était encore flottable à la fin du dix-huitième siècle ; aujourd'hui, toute sa basse vallée montagneuse serait asséchée, les usines y chômeraient chaque automne sans l'appoint artificiel des eaux du Lac Bleu.

Cette transformation si fâcheuse des conditions de « navigabilité et de flottabilité » ne nous est pas spéciale ; c'est un fait général observé par tous les géographes, discuté par les hommes de science, de part et d'autre de l'Atlantique. On l'attribue unanimement à l'extension contemporaine des cultures, aux déboisements et aux irrigations qui en ont été les conséquences.

La forêt aide à la production des pluies, elle immobilise sur le sol une grande partie des eaux météoriques, facilite leur infiltration dans les couches profondes qui alimentent les sources, ralentit le ruissellement superficiel, s'oppose aux érosions torrentielles et subaé-

riennes. D'où, pour les grands cours d'eau, relèvement des débits moyens, réduction des charriages détritiques, atténuation du tempérament torrentiel que la chirurgie hydraulique est incapable de guérir à elle seule, parce qu'elle ne traite pas la *source* même des alluvions.

Au point de vue industriel, la forêt supplée dans une certaine mesure à la « houille blanche » dont plusieurs massifs montagneux, et les Pyrénées particulièrement, sont si peu approvisionnés.

D'autre part, le développement considérable des irrigations agricoles qui prélèvent sur les fleuves, sans retour prochain et direct, des masses d'eau considérables, abaisse nécessairement les hauteurs d'étiage, réduit la puissance des chasses, facilite les ensablements, l'élargissement indéfini des lits en plaine.

Enfin, certaines canalisations peuvent, dans leur ensemble, déterminer des dérivations capables de modifier dans un même bassin la masse d'énergie hydraulique.

*
* *

Depuis quelques années, on a entrepris partout de grands travaux de restauration forestière. Les Russes reboisent sur des milliers d'hectares leurs plaines de steppes où le déboisement a produit, au point de vue du régime des eaux, « les mêmes fâcheux effets que dans nos Alpes et dans nos Pyrénées. » Dans le Karst, les Autrichiens ont, depuis peu, boisé

6,000 hectares de leurs « causses », reconstitué 25,000 hectares de forêts détruites; ils espèrent étendre à 28 % le boisement du sol illyrien. En Espagne, dans le seul bassin de la Ségura, et en trois ans, plus de 3,000 hectares ont été reboisés, plus de 20,000 hectares sont en voie de boisement. La Suisse applique des lois forestières qu'on n'eût sans doute jamais osé proposer chez nous ! Les Belges, merveilleux agriculteurs et industriels, dépensent des millions pour enrichir de *forêts* leur domaine national. Aux Etats-Unis, terre classique de liberté, après d'extravagantes déforestations, on crée une « Réserve Forestière » de 187,000 kilomètres carrés dans onze Etats, dont certains conservent plus de 76 % de leur sol « boisé » ; on met en défends sous les lois les plus draconiennes l'immense district du Yellowstone-Park, un des nœuds hydrographiques les plus importants du continent américain : les derniers troupeaux de bisons y ont seuls droit de pâture.

Dans les Indes, pays des famines, des sécheresses, « l'Indian Forest Act » crée 30 millions d'hectares de « réserves forestières » qu'on espère pouvoir utilement défendre.

Partout, la concurrence industrielle et agricole des peuples organise le « battle for forest », la « lutte pour l'eau ».

On multiplierait sans peine les exemples. Ce n'est pas qu'en France on n'ait, depuis 1860, et très utilement, employé aussi bon nombre de millions pour conserver ou régénérer la « chair de nos montagnes » ; mais jamais encore les idées étrangères à celles de

« protection », de défense, n'ont été spécialement visées dans les milieux législatifs.

Comme pour bien d'autres généreuses conceptions économiques, nous avons eu le mérite de l'initiative ; mais après 40 ans d'expériences concluantes, les idées de « reboisement » n'évoluent chez nous que péniblement vers celles de « production » de navigabilité, d'irrigations, qui en sont cependant les corollaires naturels et scientifiques. Nous nous laissons étrangement distancer.

Dans le bassin gascon, où la relation du boisement et de la navigation a été explicitement formulée (1), mieux vaut ne pas parler des mesquines étendues sur lesquelles la restauration forestière est faite ou projetée. La thermalité pyrénéenne ou d'autres objectifs locaux, ont toujours été les points de départ des travaux. On n'a jamais envisagé particulièrement la répercussion qu'a toujours, au niveau de base et souvent sur tout le cours d'un fleuve, l'érosion de son bassin montagneux.

Il y a vingt ans, on calculait que l'entretien des chenaux girondins revenait annuellement à plus de 3 millions de francs. Le coût annuel des inondations et autres méfaits torrentiels de la Garonne a dépassé 8 millions de francs

(1) « Il est incontestable que la suppression (consécutive au reboisement) du charriage des matériaux amenés dans la Garonne par ses innombrables affluents, ne tarderait pas à garantir à jamais le port de Bordeaux contre l'ensablement qui le menace... »

P. Demontzey. — *L'Extinction des Torrents en France par le Reboisement*. Imprimerie nationale, 1894, p. 37.

durant ce dernier quart de siècle. Et dans ce navrant bilan, on ne peut nécessairement évaluer les pertes les plus douloureuses, les centaines de vies humaines englouties !

L'hydrographie marine envisage d'ailleurs nettement la possibilité de la déchéance du port de Bordeaux par suite de l'envasement : elle met directement en cause les « endiguements des riverains maladroits et le défrichement des forêts » ; elle pense « qu'il serait beaucoup plus économique d'employer des *moyens préventifs* à l'amont que de continuer des dragages à l'aval, pour redonner à la Garonne ses anciennes propriétés nautiques ».

*
* *

La loi qui régit les Reboisements en France est celle du 4 avril 1882. Elle subordonne absolument toute mesure conservatrice, défensive, à l'état de *dégradation* de la terre, au danger *né* et *actuel* de l'érosion. Elle ne s'attaque qu'aux « berges vives » des torrents. Cet accommodement légal du remède au mal, limité à des faits passés, au plus présents, alors que la science forestière, toute de prévision, envisage toujours l'avenir, n'a qu'une valeur scientifique illusoire. Rien n'est prévu pour parer aux dangers du ruissellement superficiel, *source de toute érosion, de tout charriage*. Ici, la lettre, étrangement châtiée, a bien tué l'esprit ! Au point de vue de la navigabilité et même des inondations, la loi est pour ainsi dire vaine : le lit d'un fleuve ne s'obstrue pas du jour au lendemain, le danger des débordements est permanent ; on en sait quelque

chose en Gascogne ! Les généreux efforts infructueusement tentés jusqu'ici depuis plusieurs années pour atténuer la « maladie » de la Loire prouvent combien est insuffisante notre législation actuelle. Serions-nous donc condamnés, si l'objectif de « navigabilité », qui réunit tant d'initiatives désintéressées, a réellement un caractère d'utilité, de sauvegarde publiques, au laborieux enfantement d'une nouvelle loi ? A quel siècle, alors, prorogerait-on les mesures conservatrices analogues à celles dont les ingénieurs militaires, élèves de Vauban, demandaient énergiquement l'application à la région alpine pour rendre le bas Rhône navigable, pour corriger « l'incorrigible » ?

C'est afin d'indiquer la voie que le Congrès International de Sylviculture de 1900 a émis à l'unanimité le vœu suivant : « Il serait dé» sirable d'étendre les travaux de reboisement » dans les *terres* ou *landes* où la *régularisation* » des cours d'eau est devenue nécessaire au » point de vue général. »

Ce vœu peut être l'objet d'un amendement législatif au texte de 1882.

La Garonne s'obstrue non seulement par le fait des gaves pyrénéens, mais en suite de l'érosion submontagneuse de régions essentiellement aptes au charriage vaso-arénacé, génératrices d'alluvions. La haute plaine gasconne n'est que le vaste lit de déjections des anciens torrents de la chaîne. Save, Gers, Baïses la sillonnent d'un réseau torrentiel plus récent, de très grande puissance érosive, « déversant dans le fleuve des apports terreux

depuis cinquante ans. Qui pourrait évaluer les autres ?

Sous le nom de « Soutrage », la *Raub-Cultur* gasconne ruine sans trêve les restes d'anciennes forêts vues et décrites il y a deux siècles, lors de la Réformation. Plus haut, se perpétue le parasitisme pastoral, couvrant de « plaies ces vertes pelouses qui font pâlir celles des Alpes ». C'est une course à la dénudation, à laquelle s'entraînent aveuglément bergers et agriculteurs, d'autant plus acharnés que le sol végétal cède ou s'appauvrit davantage.

Pourrait-on invoquer « l'envahissement » des pelouses par les forêts ? Dans les Pyrénées comme dans les Alpes, la forêt n'a jamais envahi que des imaginations complaisantes ou... intéressées. Vouloir exploiter cette nouvelle légende dénaturerait le caractère élevé et scientifique des études entreprises.

Dans un bassin hydrographique tel que celui de la Garonne pyrénéenne, où les progrès culturaux sont absolument subordonnés au développement des irrigations, tout défrichement opéré dans les zones torrentielles ou à grand ruissellement est une faute culturale, tout reboisement accroît la valeur du capital agricole.

« L'eau, c'est de la vie commencée » ; créer des forêts, c'est produire l'eau bienfaisante et féconde, c'est pouvoir utiliser celle qui inonde et qui ruine.

Les Gascons pyrénéens, passés maîtres en irrigations, dans leur *lutte* séculaire *pour et contre l'eau*, ne sauraient le nier.

presque permanents. » Comme, d'autre part, l'agriculture irrigue de plus en plus et saigne la Garonne depuis ses sources, tout agit pour faire figer sur place ce « chemin » qu'on s'obstine à empêcher de « marcher ».

La Neste a vu, depuis cinquante ans, son débit réduit de moitié. Qui pourrait contester que les progrès de la dénudation montagneuse consécutifs aux « brûslements et défrichements » d'antan n'aient eu une très large part dans cette inquiétante transformation? Si l'on songe que c'est une dérivation artificielle de cette grande rivière torrentielle, en voie manifeste d'appauvrissement, qui verse parcimonieusement les verres d'eau aux Mançanarès de la haute Gascogne, on peut avoir les plus justes appréhensions pour l'avenir agricole et industriel de la plaine d'Armagnac, tour à tour aux prises avec l'inondation et la soif.

*
* *

Personne ne peut nier la régression colossale subie par la forêt dans toute la chaîne pyrénéenne, depuis le jour où la légende nous décrit les « torrents d'argent coulant de ses flancs embrasés par l'incendie pastoral! » De Froidour, Dralet, Palassou, de Gorsse et bien d'autres ont précisé les faits. Dans la haute région d'Armagnac où s'approvisionnent de force vive les grands pourvoyeurs d'alluvions de la Garonne, sur des landes caillouteuses, décalcifiées, stériles, qui « n'eussent jamais dû être déboisées », c'est par milliers d'hectares que se chiffrent les défrichements *authentiques*

Aujourd'hui comme au temps de de Froidour, ils « font encore plus qu'ils ne disent » ; mais, tout en ayant conservé la finesse et la valeur de leur race, ils en ont tempéré l'obstination qu'Audijaus exploita jadis : ils ne sauraient plus lutter systématiquement contre « l'inévitable », les boisements, les améliorations pastorales qu'exige impérieusement *l'intérêt public*. Ils n'ignorent pas, du reste, que la loi ne peut déposséder sans de justes dédommagements.

Les choses seront vraisemblablement mises au point en Gironde, et ce ne sera pas le moindre mérite du « Comité de la Garonne navigable » de commencer à étudier cet ensemble complexe d'actions et de responsabilités au milieu duquel disparaît si étrangement de nos jours un élément de prospérité, de sécurité nationale : « la forêt. »

...deaux. — Imp. G. Gounouilhou, rue Guiraude. 11

AMM. PROV. DI TORINO
№ 15930
BIBLIOTECA
116264